

Agir pour réduire la vulnérabilité des activités économiques aux inondations du Rhône

**QUELLES
ACTIONS**
pour mobiliser
les entreprises ?

Atelier du
30 novembre 2017

9h - 12h30

CCI
Auvergne-Rhône-Alpes



www.planrhone.fr

CONTEXTE

Une des ambitions prioritaires du volet « inondations » du Plan Rhône est de stabiliser puis réduire significativement les dommages liés aux crues (objectif de diminuer de 25 % ces derniers d'ici 2025). Pour atteindre cet objectif, outre la maîtrise de l'urbanisation, il faut impérativement **réduire la vulnérabilité des enjeux implantés en zone inondable** et en particulier celle des entreprises, qui concentrent les dommages en cas d'inondations.

Sur la période 2014/2020, les partenaires du Plan Rhône se sont engagés à consacrer **19 millions d'euros** aux actions de réduction de la vulnérabilité des territoires riverains du Rhône et de la Saône.

Crue fréquente du Rhône (Q30)

- 7 700 personnes
- 3 700 logements
- 1 300 entreprises
- 65 bâtiments
- 21 000 ha d'agriculture
- 320 M€ de dommages dont 130 M€ pour les entreprises

Crue plus importante (Q200)

- 172 500 personnes
- 61 100 logements
- 26 700 entreprises
- 590 bâtiments
- 92 000 ha d'agriculture
- 6 220 M€ de dommages dont 3 420 M€ pour les entreprises

OBJECTIFS

Il est techniquement possible d'adapter l'activité pour réduire les dommages et faciliter le retour à la normale après une inondation. Alors qu'il s'agit d'un objectif essentiel pour la vie des territoires, la vulnérabilité aux crues mobilise difficilement les entreprises. C'est pourquoi la DREAL de bassin Rhône Méditerranée pilote une étude visant à préparer avec les **acteurs relais** (chambres consulaires, collectivités, etc.) la mise en place dès 2018 de **dispositifs efficaces, tant pour informer que pour accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de mesures d'adaptation (diagnostics, mesures organisationnelles et travaux)**.

Une première phase de concertation avec les acteurs relais s'est déroulée avant l'été : trois ateliers de travail se sont tenus à Vaulx-en-Velin pour le Rhône amont, à Valence pour le Rhône moyen et à Avignon pour le Rhône aval.



Nourri par l'ensemble de ces propositions et débats, le présent atelier vise à choisir les scénarios d'actions en détaillant tous les éléments clés des dispositifs à destination des entrepreneurs rhodaniens.

PUBLIC VISÉ

Les acteurs « relais » qui accompagnent les entrepreneurs des territoires rhodaniens Et notamment :

- les chambres consulaires régionales et territoriales ;
- les maires ;
- les services urbanisme, environnement et développement économique des intercommunalités ;
- les services de l'État ;
- les associations de commerçants, ou autre associations locales d'entreprises ;
- les fédérations professionnelles et les clubs d'entreprises ;
- les assureurs, agents, experts d'assurance ;
- les experts comptables ;
- les acteurs présents lors de l'installation des entreprises...

Des propositions et des débats issus des ateliers de juin-juillet 2017

1 Faut-il cibler les entreprises ou s'adresser à toutes ?

Pour certains acteurs, il ne paraît pas opportun de cibler les entreprises. Deux raisons sont avancées à cela : toutes sont vulnérables et contribuent à la vulnérabilité globale, et l'action publique en la matière ne peut pas écarter certaines personnes ou entreprises.

Pour d'autres acteurs, le ciblage est indispensable pour que l'action soit efficace. Celui-ci peut être fait en fonction de différents critères :

- **Ciblage selon les caractéristiques** : entreprises volontaires ; entreprises présentant un sur-risque ou un potentiel de dommages élevé ; entreprises « sédentarisées » ; entreprises avec un grand nombre salariés (conséquences plus importantes) ; très petites entreprises (plus grande fragilité) ; entreprises essentielles au redémarrage après la crue ;

- **Ciblage géographique** : les entreprises les plus exposées au risque d'inondation ; celles exposées à plusieurs aléas (affluents, remontées de nappe, ruissellement) ; celles regroupées sur une même zone d'activités inondable ou dans un quartier inondable.

2 Quelles actions à mettre en œuvre en priorité ?

Les objectifs qui sont apparus prioritaires à court et moyen termes concernent dans un premier temps la prise de conscience du risque inondation par les entrepreneurs puis leur mobilisation pour porter des actions au sein de leur entreprise – cette approche étant considérée comme absente dans la majeure partie du tissu économique.

Plusieurs **types d'actions de sensibilisation** ont été cités lors des ateliers : sensibilisation lors de réunions d'information ouvertes à un large public, sensibilisation par la réalisation de pré-diagnostic de vulnérabilité au risque d'inondation, sensibilisation par distribution d'un fascicule (notamment lors de l'installation de l'entreprise), sensibilisation par des moyens novateurs et/ou « percutants ». Plusieurs messages de sensibilisation ont également été suggérés : mettre en avant la simplicité et l'efficacité de certaines mesures ; mettre en avant le niveau de financement permis par le Plan Rhône (jusqu'à 80%), qui s'avère élevé au regard des

autres plans ; verser les subventions lorsque les mesures ont été effectivement prises ; inciter à l'action avec des retours d'expérience, des messages qui retiennent l'attention (repères de crues dans les espaces collectifs, technologies de réalité virtuelle) ; valoriser les bonnes pratiques, par exemple avec la possibilité d'obtenir un label ou une charte.

- Pour la **réalisation des mesures de réduction de la vulnérabilité** à proprement parler, les participants ont mis en avant la mise en œuvre de mesures structurelles et organisationnelles, la vérification de la pérennité des mesures prises, l'amélioration de l'alerte inondation, l'anticipation du risque inondation et la préparation à l'action en cas d'inondation.

3 Quels outils et supports pour accompagner la démarche ?

Les outils ou moyens identifiés pour accompagner la démarche relèvent de plusieurs domaines :

- **des outils pratiques** afin de faciliter la démarche : diagnostic, fiche sur les caractéristiques d'une inondation, fiche sur l'alerte en cas d'inondation, fiche sur les mesures techniques, fiche plan de continuité d'activité (PCA), site web qui permet d'éviter de se déplacer ; films témoignages, etc.

- **La centralisation et la mise à disposition d'un certain nombre de données** ont été citées par les acteurs : base de données des entreprises impactées ; cartographie des zones inondables ; base de données des professionnels : bureaux d'études spécialisés, fournisseurs de matériaux, dispositifs spécifiques, etc. ; sorte de « numéro vert » permettant d'accéder à des renseignements généraux ; retours d'expérience des mesures proposées.

- A moyen terme, la **création d'une charte ou d'un label** a été proposée pour distinguer les entreprises « résilientes » ayant mis en œuvre des mesures de gestion du risque inondation.

Enfin, les acteurs ont mis en avant le rôle essentiel de **l'animation du dispositif** et la nécessité de dédier du temps spécifiquement à cet accompagnement au sein de leur structure. Les co-financements européens du Plan Rhône peuvent prendre en charge une partie des coûts d'animation de ces actions.

Venez aider le monde économique à saisir l'opportunité offerte par les financements du Plan Rhône.

Votre expérience est essentielle pour bâtir ensemble les dispositifs d'actions.

Nous comptons sur vous le 30 novembre !

PROGRAMME

- 9h00 **ACCUEIL**
- 9h30 **OUVERTURE DE LA MATINÉE ET ACTUALITÉS**
Christophe CHARRIER (chef de service de bassin Rhône-Méditerranée DREAL Auvergne-Rhône-Alpes)
- 9h45 **RAPPEL DES OBJECTIFS ET ENJEUX**
DREAL de bassin Rhône-Méditerranée - ARTELIA
- 10h00 **EXPOSÉS EN PLÉNIÈRE**
- 1) Réduire la vulnérabilité de son entreprise aux inondations : facteurs de réussite et axes d'actions
CS CONSEILS
- ÉCHANGES
- 2) 4 scénarios d'actions possibles pour 2018/2020
ARTELIA
- ↳ scénario « sensibilisation large »
 - ↳ scénario « accompagnement ciblé des entreprises à fort potentiel de dommages »
 - ↳ scénario « accompagnement ciblé des entreprises TPE/PME sur des territoires très exposés »
 - ↳ scénario « saisir les opportunités »
- ÉCHANGES
- 10h45 **TRAVAIL EN SOUS GROUPES
SUR LES SCÉNARIOS D' ACTIONS ET LES OUTILS DE MISE EN PLACE**
(sur la base des dossiers de séance)
CS CONSEILS
- 11h30 **MISE EN COMMUN EN PLÉNIÈRE**
CS CONSEILS
- 12h15 **CONCLUSIONS ET SYNTHÈSE**
Pôle Plan Rhône - DREAL de bassin Rhône-Méditerranée
- 12h30 **BUFFET**